

DÉPARTEMENT
INDRE & LOIRE



Commune de moins
de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT
CHINON

REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MAZIERES DE TOURAINE
Séance du Vendredi 29 septembre 2017

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Le vingt-neuf septembre, deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le vingt-deux septembre, deux mille dix-sept, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil du bâtiment de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire

Étaient présents : M. Mes, BITAUDEAU Sébastien, FRESNEAU Jean-Luc, COUINEAU Jean-Claude, ROYER Aurélie, DOUTRE Enrique, BOUCHER Aurélie, LOHIER Jean-Claude, LUCAS Anne, FINOCIETY Sonia, FATTOUH Samy, CAMUS Chantal et FERNANDES Sylvain Conseillers Municipaux, formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Madame ROUSSEAU Evelyne ayant donné pouvoir à ELOY Thierry
Madame POULLEAU Catherine ayant donné pouvoir à ROYER Aurélie

Secrétaire de séance : Madame BOUCHER Aurélie a été nommée

Compte-rendu de la séance du 01 septembre 2017 :

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 01 septembre 2017 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.

Après que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 29 septembre 2017, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

DECISION

- d'accepter le compte-rendu de la séance du 01 septembre 2017 tel qu'il est transcrit,
- de signer le présent registre par les Membres présents à cette séance.

DELIBERATION N° 03715017049

01-Finances- Créances éteintes :

EXPOSE

Monsieur le Maire indique que l'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie Touraine Nord Ouest à Langeais présente des recettes antérieures à 2017, irrécouvrables du fait de situations de surendettement entraînant effacement des dettes des usagers pour un montant de 599,10 €.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

DECISION

- D'autoriser les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 599,10 €.
- Étant précisé que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2017, et que les crédits nécessaires (599,10 euros) sont prévus au budget au chapitre 65.

DELIBERATION N° 03715017050

02-Finances- Budget communal : Décision modificative n°4:

EXPOSE

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative, du budget communal 2017 est nécessaire afin d'adapter les écritures comptables à la vie communale et il propose de procéder à des modifications budgétaires comme suit :

Dépenses			Recettes		
Articles	Libellé	Crédits	Articles	Libellé	Crédits
Section d'investissement					
OP 201707 Compte : 2033	Révision PLU	+1 000,00 €			
OP 201701 Compte : 21752	Sécurisation route de la Touche, Brosserie	-1 000,00 €			
Total		00,00 €	Total.....		00,00 €

Dépenses			Recettes		
Articles	Libellé	Crédits	Articles	Libellé	Crédits
Section fonctionnement					
65738	Autres organismes publics	+1 000,00 €			
022	Dépenses imprévues	-1 000,00 €			
Total		00,00 €	Total.....		00,00 €

Après que toutes les explications aient été données,
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION

Décide de procéder aux virements tels qu'ils sont proposés ci-dessus,
Donne pouvoir au Maire de mettre en place la présente

DELIBERATION N° 03715017051

03- Affaires générales- Aides aux sinistrés victimes de l'ouragan IRMA :

EXPOSE

Monsieur le Maire expose qu'un mouvement de solidarité se met en place à l'échelle internationale à la suite de l'ouragan IRMA qui a frappé les îles des Caraïbes du 6 au 10 septembre 2017. Cet ouragan, qui a touché les Antilles figure parmi les ouragans les plus dévastateurs de l'histoire.

Face à l'ampleur de la catastrophe humaine et physique, les organisations non gouvernementales (ONG) se mobilisent en nombre aux côtés des autorités publiques, fortes de leur expérience en matière d'aide d'urgence et d'accompagnement pour aider les zones des Antilles et d'Haïti où une grande partie des habitants vivent dans des conditions précaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECISION

La commune de Mazières de Touraine entend naturellement contribuer à la mobilisation de solidarité envers les îles de Caraïbe et ses populations par l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence de 1 000 €, à part égale de 500 € aux bénéficiaires des associations des maires aide aux sinistrés de la Martinique et de la Guadeloupe et en appui de leur action d'aide aux victimes de l'ouragan IRMA.

04- Informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- En donnant compte rendu du dernier conseil communautaire CCTOVAL
- En expliquant que le projet d'espace convivial présenté au public, sera profondément modifié compte tenu que celui-ci ne rentrait pas dans le champ d'obtention des aides financières de la Région Centre. Afin de garantir l'équilibre budgétaire de cette opération, une réunion avec tous les intervenants est fixée au 12 octobre 2017 à Mazières de Touraine.
- En indiquant les tarifs de capture et de stérilisation des chats sauvages dans l'agglomération. La somme estimative globale n'étant pas inscrite au budget, il propose de reporter cette opération l'année prochaine.

- En indiquant la journée portes ouvertes du centre de tri du SMICTOM du Chinonais, le samedi 30 septembre 2017
- En donnant les résultats des analyses d'eau du réseau d'eau potable de la commune conforme aux exigences de qualité en vigueur
- En donnant la parole à madame Sonia Finociéty qui se plaint en qualité d'assistante maternelle de ne pouvoir circuler sur les trottoirs de la commune, illégalement occupés par le stationnement des véhicules. Après que toutes les explications aient été données, un rappel sera fait auprès des contrevenants.

Le Maire,
Thierry ELOY

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 27 octobre 2017 à 20 heures.
L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 32.

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2017 :

Délibération n°:03715017049: Finances- Créances éteintes

Délibération n°:03715017050: Finances- Budget communal : Décision modificative n°4

Délibération n°:03715017051 : Affaires générales- Aides aux sinistrés victimes de l'ouragan IRMA

Ont signé les Membres présents:

Nom	Prénom	Qualité	Signature
FRESNEAU	Jean-Luc	Adjoint	
BITAUDEAU	Sébastien	Adjoint	
POULLEAU	Catherine	Adjoint	Etait absente excusée
LOHIER	Jean-Claude	Conseiller	
COUINEAU	Jean Claude	Conseiller délégué	
ROUSSEAU	Evelyne	Conseiller	Etait absente excusée
FATTOUH	Samy	Conseiller	
LUCAS	Anne	Conseiller	
FINOCIETY	Sonia	Conseiller	
DOUTRE	Enrique	Conseiller	
ROYER	Aurélie	Conseiller délégué	
BOUCHER	Aurélie	Conseiller	
CAMUS	Chantal	Conseiller	
FERNANDES	Sylvain	Conseiller	

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Le Maire, Thierry ELOY

